

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES VALLÉES DE LA BRAYE ET DE L'ANILLE

Délibération N°20220109

L'an deux mil vingt-deux, le vingt-sept janvier à 19 h 30, les délégués de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et l'Anille légalement convoqués se sont réunis à Saint-Calais, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Michel LEROY.

Date de convocation 21 janvier 2022	Étaient Présents : MM. BORDEAU Christian, BOSNYAK Yvan, CHABILLANT Jean-Luc, CHÉRON Michel, DARROY Claude, FLAMENT Dominique, FOUCAULT Yves, GAUTHIER Renaud, GRÉMILLON Patrick, LABURTHE-TOLRA Benjamin, LACOCHE Jacques, LEBERT Philippe, LEDIEU Christophe, LEROY Michel, MARIAIS Jean-Pierre, MARTEL Jean-Pierre, MERCIER Marc, MÉTAIS Didier, MORIN Sébastien, NICOLAY Christophe, PARIS Hubert, PLUT Jean-Claude, VADÉ Prosper et Mmes BRIGANT Nicole, DAVID Isabelle, GERMAIN Martine, HAUSSON Françoise, JUMERT Annie, LELONG Françoise, MENU Catherine, MERCIER Nadine, NELET Annie, PRIEUR Sergine, ROUGET Anne-Marie, STERBA Éléonora, membres titulaires, M. Jacky LEDRU, membre suppléant.
Date d'affichage 21 janvier 2022	
Nombre de conseillers En exercice : 42 Présents : 36 Votants : 39	

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

072-200072692-20220127-D20220109-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 03/02/2022

Étaient excusés :

M. JAMOIS Xavier donne pouvoir à Éléonora STERBA
M. MASSÉ Nicolas donne pouvoir à Nicole BRIGANT
M. PITOU Jean-Philippe donne pouvoir à Catherine MENU
Mme GAUTIER Cindy
Mme RENARD Candy
Mme THOIREY Isabelle (démissionnaire)

M. MORIN Sébastien est nommé secrétaire de séance.

OBJET : COMITE URGENCE TERRITOIRE (CUT)
MODIFICATION DE L'AFFECTATION DE LA DOTATION REGIONALE
(Annule et remplace la délibération n° 20211107 du 25 novembre 2021)

Monsieur le Président rappelle à l'Assemblée, la délibération n° 20211107 en date du 25 novembre 2021, relative à la modification de l'affectation de la dotation régionale en lien avec le CUT.

Il rappelle également que cette affectation régionale est issue de la fermeture du site Arjowiggins de Bessé sur Bray, et qu'à l'époque, afin de rebondir, la Région a décidé de soutenir le territoire des Vallées de la Braye et de l'Anille en octroyant une dotation d'investissement de 1 million d'euros décidée lors de la Commission permanente du 5 avril 2019.

Cette dotation a été fléchée vers des projets émergeant des comités techniques et de pilotage du Comité Urgence Territoire.

Pour mémoire, par délibération de la Communauté de Communes des Vallées de la Braye et de l'Anille n°20210204, l'affectation de la dotation régionale a été votée selon 3 axes thématiques fortes et 4 projets parmi lesquels :

- La création de lieux ressources (construction d'un tiers lieu entrepreneurial à Saint-Calais et ouverture d'un coworking à Bessé sur Bray),
- Mise en place d'une politique de marketing territorial participant à l'émergence d'une nouvelle image du territoire et ce, afin de ne pas se voir entacher des stigmates de la fermeture du site industriel,

• Le développement d'une offre de mobilité partagée, complémentaire de l'offre régionale présente au travers des lignes Aleop.

Pour rappel, le volet « Mobilité » prévoit l'acquisition de 4 véhicules Citroën « AMI », 10 scooters Peugeot, 1 véhicule électrique expert ainsi que les prises et frais annexes afférents à ces investissements.

Lors de la constitution du rapport en vue de la prochaine séance de la commission permanente de la Région, un avis défavorable a été émis sur le volet « Mobilité ».

En effet, le tableau financier n'est plus en cohérence avec les prévisions budgétaires initialement présentées dans la mesure où le changement de destination invalide l'arrêté d'attribution de la subvention à hauteur de 105 600€.

A ce titre, il est donc nécessaire de revoir la répartition de l'enveloppe mobilité dans sa globalité afin de pouvoir représenter le dossier à la prochaine commission permanente qui va avoir lieu le 27 février prochain.

Monsieur le Président invite le Conseil Communautaire à se prononcer sur le tableau exposé ci-dessous :

Projet Mobilité VBA			
	Tarif unitaire	Quantité	Prix TTC
Citroën AMI	8 350€	4	33 400€
Station d'énergie portative Izywatt	500€	1	500€
Peugeot Tweet ACTIVE	2 499€	10	24 990€
Equipement sécurité scooter	400€	10	4 000€
Sous-total Mobilité « jeunes »		62 890€	
E-EXPERT Combi Standard 136ch	45 325€	1	45 325€
Prise de recharge électrique	1 500€	1	1 500€
Sous-total Mobilité « pro »		46 825€	
Entretien et réparation			3 000€
Assurances			5 500€
Rémunérations intermédiaires et honoraires			8 640€
Publicité / publication			5 000€
TOTAL PROJET Mobilité VBA		131 855€	

Après en avoir délibéré et après avoir voté à main levée par
24 voix POUR / 9 voix CONTRE / 6 ABSENCES

l'Assemblée, à la majorité décide :

- **DE MODIFIER** l'affectation de l'enveloppe CUT pour le volet Mobilité comme ci-dessus et de solliciter une subvention révisée d'un montant de 105 484€ (venant remplacée la précédente demande d'un montant de 105 600€)
- **AUTORISE** le Président à solliciter le Conseil Régional pour procéder à la modification de la demande initialement accordée
- **AUTORISE** le Président à accomplir tous les actes utiles à la mise en œuvre de ces décisions et à signer valablement au nom de la Communauté de Communes des Vallées de la Brayre et de l'Anille, tout document afférent.

Fait et délibéré en séance les jours, mois et an que dessus.

Extrait certifié conforme.

Saint Calais, le 28 janvier 2022

Le Président, *COMMUNAUTÉ de COMMUNES des VALLÉES de la BRAYRE et de l'ANILLE*
Michel LEROY
10, Rue Saint Pierre
72120 SAINT-CALAIS